

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 3 mars 2026 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 février 2026

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 26

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Lysiane MOINAT, Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Bernard HERBETTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Ghislaine LEROY, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Hilal CHETATI, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2026-03-07
BUDGET GENERAL – BP 2026
AUTORISATIONS DE PROGRAMME / AUTORISATION D'ENGAGEMENT
REVISION/CREATION**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2311-3 relatif à la procédure des Autorisations de programme (AP), des Autorisations d'engagement (AE) et des Crédits de paiement (CP),

1) Modifications des crédits de paiement

- AP 121 : Construction d'un pôle Petite Enfance

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 09/12/2025

Construction pôle Petite Enfance	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP2025	CP 2026
3 275 846,64 €	87 392,81 €	278 291,38 €	2 102 201,45 €	737 961 €	70 000 €
Imputation budgétaire : 21848 : 201 000 € 2313 : 3 074 846,64 €					

Modifications proposées

Construction pôle Petite Enfance	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP2025	CP 2026
3 163 192,34 €	87 392,81 €	278 291,38 €	2 102 201,45 €	625 306,70 €	70 000 €
Imputation budgétaire : 21848 : 201 000 € 2313 : 2 962 192,34 €					

- AP 123 : Collégiale Saint Thomas de Canterbury

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 09/12/2025

Collégiale Saint-Thomas de Canterbury	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
3 058 998,81 €	121 864,78 €	1 310 699,03 €	1 366 435 €	260 000 €
Imputation budgétaire : 21318				

Modifications proposées

Collégiale Saint-Thomas de Canterbury	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2 758 947,76 €	121 864,78 €	1 310 699,03 €	1 066 383,95 €	260 000 €
Imputation budgétaire : 21318				

- AP 124 : Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 01/04/2025

Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires	CP 2025	CP 2026	CP 2027
880 000 €	100 000 €	680 000 €	100 000 €
Imputation : 21314			

Modifications proposées

Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires	CP 2025	CP 2026	CP 2027
555 000 €	3 041,28 €	225 000 €	326 958,72 €
Imputation : 21314			

- AP 125 : Entretien de voiries

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 01/04/2025

Entretien de voiries	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 050 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Imputation budgétaire : 2151			

Modifications proposées :

Entretien de voiries	CP 2025	CP 2026	CP 2027
803 730,54 €	203 730,54 €	250 000 €	350 000 €
Imputation budgétaire : 2151			

- AP 126 : Aménagement des carrefours / fermeture Pont Saint Ladre

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 01/04/2025

Aménagement des carrefours/ fermeture Pont Saint-Ladre	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2 229 600 €	1 032 000 €	628 800 €	568 800 €
Imputation : 2151			

Modifications proposées

Aménagement des carrefours/ fermeture Pont Saint-Ladre	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2 229 600 €	896 666,29 €	745 618 €	587 315,71 €
Imputation : 2151			

- AE1 : Mise en place du système d'archivage électronique

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 01/04/2025

Mise en place d'un système d'archivage électronique	CP 2025	CP 2026	CP 2027
108 000 €	33 600 €	37 200 €	37 200 €
Imputation : 617			

Modifications proposées

Mise en place d'un système d'archivage électronique	CP 2025	CP 2026	CP 2027
88 786 €	33 552 €	0 €	55 234 €
Imputation : 617			

Aucuns crédits ne sont prévus à ce jour pour l'exercice 2026 car le planning de mise en place est en cours de redéfinition.

2) Création

- AP 127 : Aménagement des anciens locaux de la Maison de l'Enfance

Aménagement anciens locaux Maison Enfance	CP 2026	CP 2027
900 000 €	300 000 €	600 000 €
Imputation : 21318		

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Modifier les crédits de paiement des Autorisations de programme « Construction d'un pôle Petite Enfance », « Collégiale Saint Thomas de Canterbury » « Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires », « Entretien de voirie » et « Aménagement des carrefours / fermeture Pont Saint Ladre » et de l'Autorisation d'engagement « Mise en place d'un système d'archivage électronique »,

- Approuver la création de l'Autorisation de programme « Aménagement des anciens locaux de la Maison de l'Enfance » et les crédits de paiement afférents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions : Murielle WOLSKI, Vincent CORNILLE, Thierry GALIN

3 voix contre : Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

A Crépy-en-Valois, le 3 mars 2026.

Publié sur le site internet
de la commune

le : 06 MARS 2026

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.